

UNION EUROPÉENNE

Priorités fondées sur des indicateurs

► Alléger la charge réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises (2005, 2007, 2009)

Recommandations : continuer à réduire les obstacles réglementaires à l'intégration des marchés. Veiller à la transposition complète de la directive sur les services. Alléger davantage les charges administratives qui pèsent sur les entreprises. Améliorer encore la qualité des analyses d'impact de la réglementation menées *ex ante*.

Mesures prises : la Directive sur les services a été intégralement mise en œuvre à la fin de 2009, améliorant l'accès au marché dans certains secteurs des services, mais pas tous. Les coûts des transactions transnationales seront allégés par la mise en place de l'Espace unique de paiement en euros (SEPA). Les procédures de surveillance des marchés permettent d'identifier les défaillances de marché restantes, tandis que le Programme « Mieux légiférer » simplifie la réglementation en vigueur. De nouvelles lignes directrices sur l'analyse d'impact ont été adoptées en 2009.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau (2005, 2007, 2009)

Recommandations : axer la politique de la concurrence sur le renforcement de la libéralisation du marché dans les industries de réseau. Veiller à ce que les dispositions adoptées au niveau de l'UE soient correctement appliquées sur les marchés nationaux. Aller de l'avant en matière d'intégration des marchés des transports, des services postaux, des télécommunications et de l'énergie.

Mesures prises : une séparation fonctionnelle entre les activités de fourniture et de production et l'exploitation des réseaux doit avoir lieu sur les marchés de l'énergie. Les services postaux seront intégralement libéralisés en 2012. Des mesures ont été prises pour améliorer la surveillance réglementaire dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. Un plan stratégique décennal destiné à renforcer l'efficacité du secteur maritime a été rendu public en 2009.

Réduire les aides à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : améliorer l'accès au marché des pays non membres de l'UE. Poursuivre la transition des aides fondées sur la production à des aides fondées sur les revenus. Abaisser les prix de soutien et le coût du soutien aux biocarburants.

Mesures prises : la réforme de la Politique agricole commune (PAC) se traduit par un découplage accru entre paiements et production. Les prix d'intervention ont en outre été revus à la baisse dans certains secteurs. Le Bilan de santé de la PAC de 2008 prévoyait de poursuivre le découplage des aides d'ici à 2013. Les quotas laitiers devraient être progressivement supprimés d'ici à 2015. Néanmoins, la réintroduction de subventions à l'exportation de produits agricole a constitué un pas en arrière.

Autres grandes priorités

Renforcer la mobilité des travailleurs dans l'Union européenne (2005, 2007, 2009)

Recommandations : renforcer la mobilité des travailleurs dans l'ensemble de l'UE en améliorant la transférabilité des droits à une retraite professionnelle et des droits à prestations sociales. Donner suite aux propositions destinées à renforcer la mobilité des chercheurs.

Mesures prises : un cadre de référence commun relatif aux qualifications dans l'UE a été adopté en 2008. L'amélioration des services de recherche d'emploi dans l'ensemble de l'UE se poursuit. Un Partenariat européen pour les chercheurs doit être mis en œuvre d'ici à la fin de 2010.

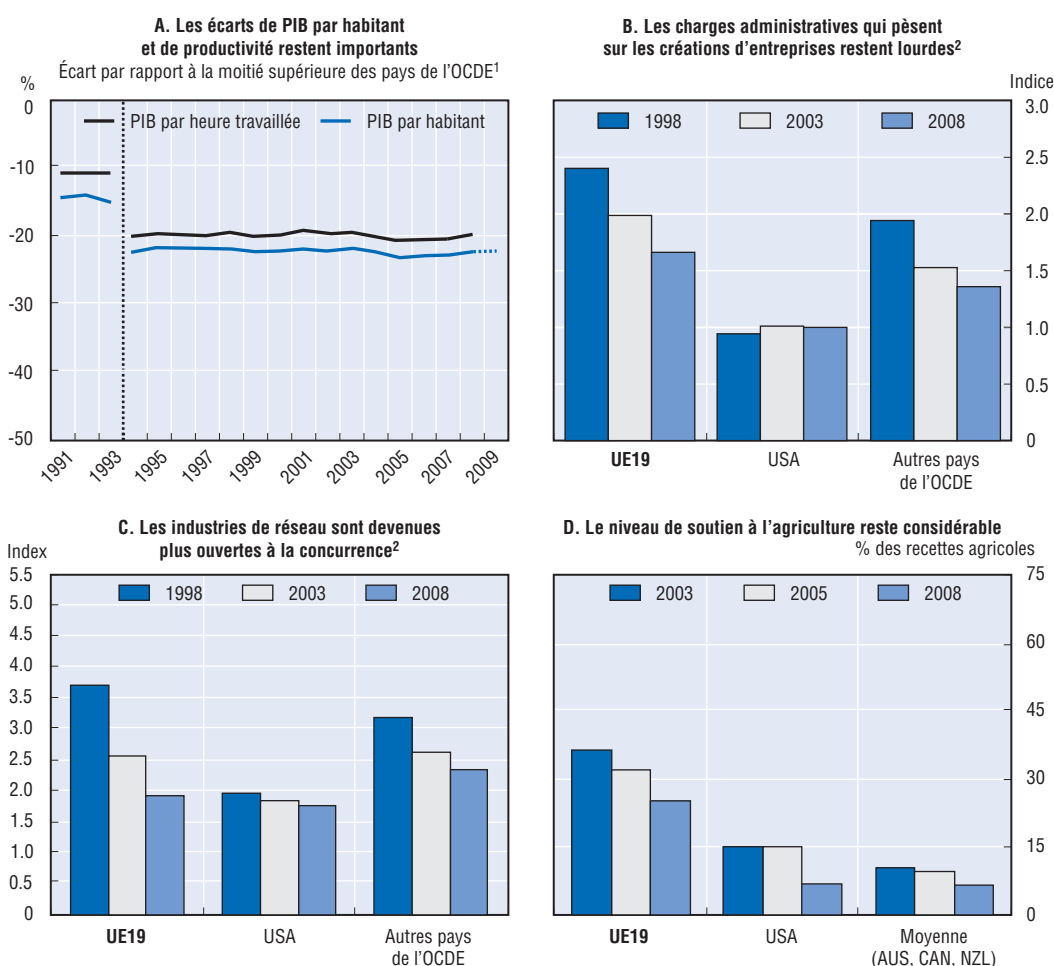
► Poursuivre l'intégration des marchés de capitaux européens (2005, 2007, 2009)

Recommandations : approfondir l'intégration des marchés de capitaux en accélérant les efforts d'intégration des marchés financiers de détail. Actualiser et améliorer les cadres de réglementation et de surveillance destinés à garantir la stabilité du système financier.

Mesures prises : le Plan d'action pour les services financiers a été dans une large mesure mis en œuvre, même s'il serait possible d'aller plus loin dans l'intégration des marchés hypothécaires. Des progrès sont accomplis vers la mise en œuvre d'un système de surveillance financière à l'échelle de l'UE. Les normes de réglementation et de surveillance des services financiers sont en train d'être durcies.

UNION EUROPÉENNE

- L'écart de revenu par rapport à l'ensemble de la zone OCDE s'est légèrement creusé au cours des dix dernières années. Les niveaux moyens de productivité et d'utilisation de la main-d'œuvre restent plus faibles dans l'Union européenne considérée dans son ensemble que dans les pays les plus performants de l'OCDE.
- Des progrès ont été faits pour chacune des priorités d'action identifiées depuis 2005, mais il faut aller encore plus loin. Les pressions concurrentielles s'intensifient sur les marchés de produits, et les obstacles à l'intégration des industries de réseau sont en train d'être levés, mais il s'écoulera quelques années avant que les dispositions juridiques adoptées ne fassent pleinement sentir leurs effets. Les aides à l'agriculture diminuent, mais les obstacles à l'importation de certains produits restent considérables. De nouvelles mesures s'imposent pour lever les obstacles à la mobilité des travailleurs en Europe.
- Dans d'autres domaines prioritaires, de nouvelles initiatives sont en train d'être adoptées pour mettre en place un espace de recherche européen plus intégré, ce qui pourrait contribuer à l'obtention de meilleurs résultats sur le plan de l'innovation.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Rupture de série en 1994, année à partir de laquelle les données correspondent à l'UE19, alors qu'elles renvoyaient précédemment à l'UE15. Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des *Perspectives économiques* ; graphiques B et C : Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>